

# **COMMUNE DE MARCKOLSHEIM**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **ADJUDICATION**

#### **Mise en location de la chasse communale**

#### **Période 2024-2033**

#### **Lot n° 4**

Annexe 1 : Cahier des charges type

Annexe 2 : Plan de lots de chasse

Annexe 3.1 : Clauses Particulières

Annexe 3.2 : Lot 3 – plan projet réserve biologique

Annexe 3.3 : PLU – servitudes d'utilité publique (liste et plan)

Annexe 4 : Projet de plan de gestion cynégétique

Annexe 5 : liste des associés et permissionnaires

Annexe 6 : modèle références cynégétiques

Annexe 7 : modèle attestation sur l'honneur

Annexe 8 : modèle caution bancaire provisoire

## **Collectivité**

Mairie de Marckolsheim  
26 rue du Maréchal Foch – 67390 Marckolsheim  
Tél: 03.88.58.62.20

mail: [mairie@marckolsheim.fr](mailto:mairie@marckolsheim.fr)

## **1 - Préambule**

Suite à un appel d'offres et en l'absence de candidature, le lot de chasse n° 4 a été déclaré infructueux et le conseil municipal a décidé d'engager un procédure de location par adjudication.

## **2 – Descriptif du lot**

### **Lot n° 4 :**

- Contenance totale : 586 ha environ (278 ha en forêt et 308 ha en plaine )

- Chasses réservées :

- ✓ BERNARD Christiane et Robert : 42 ha 22 a 70 ca
- ✓ SPIEGEL Jean-Luc : 35 ha 68 a 96 ca

- Enclaves : BERNARD Christiane et Robert ( 8 ha 62 a 47 ca )

- Limites :

- ✓ au sud par le lot 5,
- ✓ à l'ouest par la D468 et l'agglomération,
- ✓ au nord par la D424,
- ✓ à l'est avec la D52.

## **3 – Présentation du dossier de candidature**

Chaque candidat doit présenter un dossier de candidature dans les conditions prévues à l'article 16 du Cahier des Charges Type.

Toute personne physique ou morale désirant affermer un ou plusieurs lots de chasse établit une déclaration en langue française par courrier remis contre récépissé à la commune de Marckolsheim.

Cette déclaration accompagnée des pièces jointes fait connaître :

- s'il s'agit d'une personne physique : son identité, sa nationalité, sa profession, son lieu de résidence principale, le nombre de permissionnaires souhaité ainsi que la distance orthodromique de la mairie du lieu de sa résidence principale à la mairie de la commune de Marckolsheim,
- s'il s'agit d'une personne morale : sa raison sociale, son objet, son siège et tous les éléments permettant de l'identifier, le nombre des associés souhaité, la répartition des parts ou actions de chaque associé ainsi que la distance orthodromique de la mairie du lieu de résidence principale de chacun d'eux à la mairie de la commune de Marckolsheim,
- pour les personnes morales : une copie des statuts mentionnant les droits et obligations de chacun des associés quant à l'exécution du bail,

- les garanties financières proposées, en application de l'article 10.2 du présent cahier des charges type,
- les références cynégétiques du candidat et, le cas échéant, de chacun des permissionnaires ou des associés comprenant notamment : le permis de chasser français validé ou équivalent, les indications relatives à la date depuis laquelle les intéressés chassent ou possèdent un droit de chasse dans les départements d'Alsace et de la Moselle, les endroits où ils ont habituellement chassé ou exercé un droit de chasse dans ces départements durant la précédente période de location, les chasses qu'ils ont éventuellement louées dans ces départements dans le passé ou les sociétés de chasse dont ils ont pu faire partie dans ces départements,
- les lots auxquels le candidat s'intéresse éventuellement dans d'autres communes,
- la lettre type du projet de plan de gestion cynégétique du candidat dûment renseigné et signé,
- un justificatif du lieu de séjour principal conformément aux dispositions de l'article 10-1 (déclaration fiscale, impôt sur le revenu),
- une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat est à jour du paiement des cotisations des différentes instances cynégétiques, y compris du paiement des contributions dues au FDIDS.
- une attestation sur l'honneur certifiant que :
  - le candidat à la location n'a pas été condamné pour une infraction de 5<sup>ème</sup> classe à la police de la chasse ou à la protection de l'environnement non couverte par une prescription,
  - le candidat n'a pas été sanctionné par plus de 5 contraventions de 4<sup>ème</sup> classe suite à des infractions aux dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique relevées par la procédure simplifiée des timbres- amende durant les trois dernières années du bail précédent .

Ces déclarations peuvent être présentées par un mandataire qui peut remettre le dossier. Le mandat doit résulter d'un document écrit suffisamment crédible.

#### **4 - Garanties financières proposées (article 10-2 du CCT)**

La promesse de garantie bancaire s'élève au montant de la mise à prix augmenté de 50 % avec un minimum de 2 000 euros, soit :

- pour le lot n° 4 : 10 500 euros

#### **5 – Modalités de retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est communiqué gratuitement :

- à l'accueil de la mairie – 26 rue du maréchal Foch – 67390 aux heures d'ouverture au public : lundi au jeudi de 9h à 12 h / 14h à 18h et vendredi de 9h à 12 h / 14h à 17h,
- par mail à l'adresse [mairie@marckolsheim.fr](mailto:mairie@marckolsheim.fr)

#### **6 - Conditions d'envoi et de remise des candidatures**

Les personnes physiques ou morales qui souhaitent faire acte de candidature pour participer à l'adjudication publique de la chasse communale doivent adresser le dossier de candidature décrit à l'article 16 du CCT pour **le mardi 16 janvier 2024 à 12 heures au plus tard** avec accusé de réception ou dépôt en mairie contre récépissé

Les candidatures seront rédigées en français.

### **7 – Adjudication publique**

Seuls sont admis à participer aux enchères les candidats qui, ayant satisfaits aux conditions des articles 10 et 17 du cahier des charges type, ont été agréés par le conseil municipal après avis de la commission consultative communale de chasse.

L'adjudication publique du lot de chasse n°4 aura lieu dans les conditions fixées à l'article 19 du Cahier de Charges Type le **mardi 13 février 2024 à 16 heures – salle des adjudications – 24 rue du maréchal à Marckolsheim.**

Absence de droit de priorité

Mise à prix : 7 000 euros

Enchère : 100 euros minimum.

Fait à Marckolsheim, le 19 décembre 2023